



# 12ème édition des Grandes Médiévales du Château de La Roche Goyon

Fort La Latte

11, 12, 13 et 14 Août 2020

## REGLEMENT DU MARCHE MEDIEVAL

### ARTICLE 1- REGLES D'INSCRIPTION

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature, sans être obligés de donner les motifs de refus éventuels. L'exposant non admis ne pourra se prévaloir du fait qu'il ait été sollicité par les organisateurs de la fête médiévale.

De même, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un exposant sans remboursement des chèques de caution et de règlement des frais de place dans le cas où les renseignements fournis ne correspondraient pas à la présentation effective du stand, des produits et du costume.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la date, l'horaire d'ouverture ou la durée de la fête, son ajournement ou la fermeture anticipée, ainsi que son annulation sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité.

La responsabilité des organisateurs sera exclusivement limitée au remboursement pur et simple des cautions versées.

La manifestation est rigoureusement interdite à tout marchand ambulant et à la vente d'animaux vivants par des marchands non agréés ou en infraction avec la législation en vigueur dans l'article L214-7 régissant le commerce et le transport d'animaux vivants.

La participation à une précédente manifestation n'entraîne pas une priorité de participation ou d'attribution à un emplacement déterminé.

Le port du costume médiéval est **obligatoire** sur le stand et l'**échope devra être décorée avec une inspiration médiévale**, toute structure moderne sera entièrement cachée, afin de créer une continuité du thème retenu pour les animations des ces 4 jours, que le cadre soit agréable et esthétiquement harmonieux.



**Nous rappelons que la priorité sera donnée aux échoppes en Bois.**

**Toutes demandes incomplètes et non accompagnées du chèque de caution ne seront pas prises en compte.**

Sans que cette liste soit exhaustive, les candidatures retenues avant tout seront :

- Les métiers d'art ancestraux et l'histoire vivante : costumiers, joailliers, menuisiers, potiers, tisserands, etc...
- l'histoire médiévale : herboristes, etc....
- les beaux-arts et arts graphiques : calligraphes, enlumineurs, graveurs, peintres, sculpteurs...
- la gastronomie : aubergistes, épices, légumes et fruits anciens, producteurs de délices, boissons....

## ARTICLE II – PRE- INSCRIPTIONS

Les candidatures ne seront examinées qu'après la demande de participation, accompagnée :

- d'un **chèque de caution d'un montant de 90€**, à l'ordre de « SAS FORT LA LATTE »
- d'une photocopie du document certifiant l'inscription au registre concerné (commerce, métiers,...)
- d'une attestation d'assurance Responsabilité civile exposant en cours de validité.
- de photos permettant d'apprécier la qualité du stand médiéval, des produits.
- d'une renonciation au droit à l'image.



**L'inscription est définitive lorsque l'exposant reçoit son attestation d'inscription attribuée par l'organisateur et la facture correspondant à son emplacement.**

*Les chèques de caution seront retournés en cas de refus.*

Les repas restent à la charge des exposants.

Les chiens sont acceptés uniquement sous la responsabilité de leur propriétaire et **tenus en laisse**.

## ARTICLE III – EMBLEMENTS

Les emplacements sont au sein du **parc du château de La Roche Goyon / Fort La Latte**.

Les organisateurs de la fête médiévale déterminent seuls les emplacements des stands et se gardent le droit de modifier ces emplacements en fonction des besoins de la fête. Un exposant ne peut demander un emplacement spécifique.

## ARTICLE IV – IMPLANTATION

Le Marché Médiéval ouvrira au public le **Mardi 11 août 2018 à 10h** et se prolongera jusqu'au **Vendredi 14 août à 19h00**. Les horaires dans la journée sont de **10h à 19h30**.

L'installation du stand est **possible la veille**, le Lundi 10 août à partir de 12h ou le matin de la fête, le Mardi 11 août, à partir de 08h.

Le soir du départ, la **désinstallation du stand** et le rechargement des marchandises devra se faire **après 20h**.

Si pendant la fête, l'exposant doit recharger son stand de marchandises, cela doit se faire le matin avant 09h30 et/ou le soir **après 20h**.

Les **véhicules sont admis pour l'installation/désinstallation/rechargement** des stands et **ils devront avoir quitté la fête 30mn** avant l'ouverture de la fête au public. Aucun véhicule n'est autorisé à rester sur place le temps de la fête. Un parking privé pour artistes et exposants est mis à disposition.

Les allées de circulation et de dégagement réservées au passage des usagers seront laissées libres de façon constante. Il est absolument interdit aux exposants de disposer des étals en saillie sur les passages ou qui masqueraient les étals voisins.

## ARTICLE V – TARIFS

Le prix est fixé à 14€/jour pour 1 m linéaire soit **56€ pour 1 m pour les 4 jours**.\*

**La somme due, calculée en fonction du nombre d'emplacements réservés, devra être envoyée en même temps que le chèque de caution et dossier de pré-inscription.**

**Possibilité de dormir sur place** pour les exposants par leurs propres moyens (aire réservée à cet effet : tentes, véhicules).

\*Ce tarif comprend l'accès aux douches et toilettes mis à disposition pour les artistes et artisans durant le festival.

## ARTICLE VI – CAUTION



Le **chèque de caution de 90€** vous est renvoyé par courrier après le festival si le présent règlement est respecté.

Il sera encaissé sans que l'exposant puisse prétendre à remboursement dans les cas suivants :

- si l'exposant annule sa participation au marché médiéval qu'elle qu'en soit la raison
- en cas de défection de l'exposant sur 1/2/3/4 jours
- en cas de départ prématuré avant la fin officielle du marché (**tout départ prématuré de la fête fermera l'accès à l'exposant pour postuler à tout autre événement au château**).

## ARTICLE VII – ENGAGEMENT DES EXPOSANTS

Les exposants s'engagent à :

- être présent durant les 4 jours sur un stand à caractère médiéval
- ne pas exposer et vendre des marchandises qui ne seraient pas conforme et non stipulées dans la fiche d'inscription.
- présenter les produits de façon esthétique et attractive.
- ne pas dégarnir le stand avant la fin de la manifestation.
- être vêtu(e) d'un costume médiéval
- à ne pas tenir de propos ou avoir un comportement de nature à troubler l'ordre public. L'organisateur se réserve le droit d'exclure les exposants qui ne respecteraient pas cette clause.
- à respecter la propreté du site : **site protégé en zone sensible**, avec nettoyage des stands de toutes sortes de débris afin d'éviter leur dispersion.
- **Tout exposant ayant un matériel électrique défectueux pourra être exclu du site.**

## Presse / Médias :

Les exposants autorisent les photographies, vidéos pendant le festival et autorisent à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif les photographies les représentant pouvant être reproduites sur les supports suivants :

**Revue, flyers, ouvrages, sites internet ou journaux. Diffusion réseaux sociaux et publication presse locale.**

## ARTICLE VIII - ASSURANCES

Les exposants doivent contracter une assurance qui couvre leur **responsabilité civile** pour les dommages corporels ou matériels causés à quiconque : par lui-même, par les personnes qui le remplacent ou l'assistent, par son personnel ou par le matériel, véhicules ou marchandises dont il est propriétaire ou dont il a la garde.

**Le Château de La Roche Goyon / Fort La Latte décline toute responsabilité en cas de vols, de détériorations ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries, de catastrophes et des conséquences qui en suivraient.**

Le château et son parc sont fermés le soir.

## ARTICLE IX – APPLICATION DU REGLEMENT

Tout exposant sollicitant son inscription sur le marché médiéval accepte sans recours ni restriction ou réserve toutes les clauses et conditions du présent règlement.



# BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

Merci de compléter les éléments ci-dessous et **de joindre des photos de votre stand** et de vos produits pris lors d'autres manifestations ou de me les transmettre par mail.

*La commission se réunira **fin Mai** et vous serez informé à l'issue par courrier si votre candidature a été retenue ou pas. Pour les exposants retenus, une facture vous sera adressée en même temps que la confirmation de votre venue.*

## **Renseignements généraux :**

Nom de votre enseigne : \_\_\_\_\_

Nom de la société / entreprise : \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Description de l'activité et des produits proposés à la vente :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nombre mètres linéaires sollicités (**14€ le mètre linéaire pour soit 56€ le Mètre pour les 4 jours**) :

\_\_\_\_\_

Caractéristiques de l'échoppe médiévale :

Besoins techniques spécifiques :

Electricité oui non

(Si oui, la puissance électrique \_\_\_\_\_ / et le matériel branché \_\_\_\_\_)

Eau oui non

Nombre de personnes : \_\_\_\_\_ N° de SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Site Internet ou facebook : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Logement avec vos moyens tente ou camionnette sur place : oui non

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, sollicite un emplacement pour les  
**Grandes Médiévales du Château de La Roche Goyon / Fort la Latte du 11 au 14 Août 2020.**

J'ai pris connaissance et m'engage à respecter la charte.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
(Précédé de la mention « bon pour accord et réservation»)

Cette candidature est à renvoyer complétée et signée **avant le 18 Mai, date de fin des pré-  
inscriptions à :**

**Le Château de La Roche Goyon  
Fort La Latte  
Pointe de la Latte  
22240 PLEVENON**

Par mail : [fortlalatteoff@gmail.com](mailto:fortlalatteoff@gmail.com) ou [contact@lefortlalatte.com](mailto:contact@lefortlalatte.com)

[www.lefortlalatte.com](http://www.lefortlalatte.com)  
[www.medieval-fortlalatte.com](http://www.medieval-fortlalatte.com)

